

Décembre 2015

# CONVENTION RELATIVE AUX OPERATIONS DE TRAITEMENT DES BILLETS EN FRANCS CFP PAR DES PRESTATAIRES D'ETABLISSEMENTS DE CREDIT, D'ETABLISSEMENTS DE PAIEMENT OU D'ETABLISSEMENTS DE MONNAIE ELECTRONIQUE EN VUE DE LEUR DELIVRANCE AU PUBLIC AU MOYEN D'AUTOMATES EN LIBRE SERVICE

#### **DECLARATION OPERATEUR/IMPLANTATION**

#### **NOTE MÉTHODOLOGIQUE**

L'opérateur remet à l'Institut d'émission d'outre-mer (IEOM) au plus tard à la signature de la convention, les documents joints en annexe dûment complétés, sous format papier.

Ces informations sont réactualisées chaque semestre<sup>1</sup>, et transmises à l'IEOM au plus tard deux mois après la fin de la période considérée. Toutefois, l'opérateur communique immédiatement à l'IEOM toute modification de la liste des implantations dotées d'ateliers de traitement (création, transfert ou cessation d'activité) ainsi que celle intervenue sur l'inventaire des trieuses automatiques.

Les rubriques concernant les opérateurs et leurs implantations sont complétées à partir des modèles de tableaux ciaprès. Une déclaration sera faite pour chaque implantation, les rubriques des tableaux se définissent comme suit :

### Déclaration opérateur :

- « **Opérateur »** : raison sociale et adresse du siège social de l'établissement déclarant. Indiquer le « CIB » dans le cas où le déclarant est un établissement de crédit.
- « **Point de contact local » :** indiquer le nom et les coordonnées de la personne qui sera le point de contact de l'IEOM au siège de l'établissement déclarant.

#### Déclaration implantation :

- « Opérateur » : raison sociale du déclarant.
- « Coordonnées de l'implantation » : coordonnées de l'implantation où sont effectuées des opérations de traitement de billets.
- « Point de contact de l'implantation » : la personne ou la fonction qui sera le point de contact de l'IEOM dans l'implantation considérée.
- « Liste des équipements de l'implantation » : équipements réalisant des opérations de traitement automatique des billets (comptage, authentification et/ou tri qualitatif), tels que définis à l'appendice 1 de la convention citée en référence.

✓	« nom du fabricant »	7
✓	« nom du modèle »	Indiquer les références appropriées
✓	« numéro de version	» J

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Pour les opérateurs qui le souhaitent, ces informations peuvent être transmises au fil de l'eau.

## DECLARATION OPERATEUR AU TITRE DE LA CONVENTION DE TRAITEMENT DES BILLETS EN FRANCS CFP PAR DES PRESTATAIRES D'ETABLISSEMENTS DE CREDIT, D'ETABLISSEMENT DE PAIEMENT OU D'ETABLISSEMENT DE MONNAIE ELECTRONIQUE

Année:

Semestre:

<b>O</b> PERATEUR					
Raison sociale :					
N° SIRET OU TAHITI :					
Adresse:					
Code postal :	Ville:				
Point de contact local					
Nom : M/Mme	Prénom :				
Fonction:	E-mail :				
Téléphone :	Télécopie :				

Nom, date et signature

### DECLARATION IMPLANTATION AU TITRE DE LA CONVENTION DE TRAITEMENT DES BILLETS EN FRANCS CFP PAR DES PRESTATAIRES D'ETABLISSEMENTS DE CREDIT, D'ETABLISSEMENT DE PAIEMENT OU D'ETABLISSEMENT DE MONNAIE ELECTRONIQUE

Semestre :	Année :						
Opérateur :							
Coordonnées de l'implantation							
Adresse :							
Code postal :	Ville	:					
	Point de contact de l'	implantation					
Nom : M/Mme		Prénom :					
Fonction :	E-m						
Téléphone :	Télé	copie :					
Liste des équipements de l'implantation							
	Liste des équipements o	le l'implantation					
Nom du fabricant	Nom du modèle	Numéro de version	Nombre				
			Nombre				
			Nombre				
			Nombre				
			Nombre				
			Nombre				
			Nombre				
			Nombre				
			Nombre				
			Nombre				
			Nombre				
			Nombre				
			Nombre				

Nom, date et signature